

**Compte-rendu du Conseil Municipal
du jeudi 27 juin 2024 à 20h30**

| | | | |
|---|---|-----------------|------------------|
| Jean Paul JUSSELME (Président de séance) | Jean-Marc FOURNIER (Secrétaire de séance) | | |
| Bruno MUZEL | Térésa XAVIER MARTINS (Absente excusée) | | |
| Gisèle VERNE | Marie-Servane BILLAY | | |
| Alain ROCHARD | Claude DUBESSY | | |
| Pascal CRIONAY | Eglantine GIRAUD | | |
| Florence LABOUTIERE | | | |
| | | | |
| Présents : 10 | Absents : 1 | Représentés : 0 | Quorum : atteint |
| <i>Date de convocation : 20 juin 2024</i> | | | |

Ordre du jour :

- Délibération concernant :
 - Confirmation du prix de vente du terrain de la parcelle C330 et C331 et pour le droit de branchement au réseau des eaux usées
 - Délégation permanente à M. le Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice nécessaires pour sa défense
 - Travaux d'assainissement comprenant la station de relevage
 - Dénomination de la voie reliant l'impasse Maison Neuve et la Rue Coquard
 - Classement en voirie communale de la voie dénommée au point précédent
- Discussions et décisions concernant :
 - Projet de création d'une salle de restaurant au multiservices
 - Projet d'aménagement de la cour de l'école
 - Projet pour le chauffage de deux logements bâtiment ancienne poste
 - Point sur les divers dossiers en cours
- Élections législatives :
 - Organisation des permanences
- Questions diverses

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

- **Confirmation du prix de vente du terrain de la parcelle C330 et C331 et pour le droit de branchement au réseau des eaux usées**

M. le Maire rappelle l'arrêté du 22 juin 2018 accordant le permis d'aménager pour le lotissement de la Bûche et l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable du 12 septembre 2018 pour les parcelles C330 et C331.

Il rappelle la délibération ° 24/03/22-002 adoptant la révision de prix de vente des lots à construire au lotissement de la Bûche et des 2 lots situés « Impasse du Calvaire ».

Il confirme la signature du compromis de vente avec Mme Zanatta et M. Ait-Yahia le 17 juin 2024 pour la parcelle C330, située « Impasse du Calvaire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **CERTIFIE** que les parcelles C330 et C331 situées « Impasse du Calvaire » sont exclues de tout lotissement ;

- ✓ **FIXE** le prix de vente TTC et le montant de la TVA sur la marge comme suit :

| Parcelles | C330 (lot A) | C331 (lot B) |
|--------------------------------|--------------|--------------|
| Prix de vente TTC | 44 375 € | 44 875 € |
| Montant de la TVA sur la marge | 6 324 € | 6 375,90 € |

- ✓ **FIXE** la participation financière de 2 000 € pour chacune des parcelles C330 et C331 pour le droit de branchement au réseau d'assainissement collectif ;

- ✓ **CERTIFIE** que les frais liés à la constitution de servitudes situées sur les parcelles C330 et C331 ont été pris en charge par la commune, le plan est annexé à la délibération.

- **Délégation permanente à M. le Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice nécessaires pour sa défense**

Vu les articles L2122-21, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 10/07/20-004 approuvant une partie des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant que le maire de la commune est le représentant de la commune, à ce titre il lui revient de la représenter dans tous les actes juridiques, et notamment dans ses actions en justice,

Considérant qu'il y a lieu de compléter la précédente délibération du 10 juillet 2020, le conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le maire la délégation suivante :

Article 1 :

D'intenter au nom de la commune les actions en justice quelle que soit la nature, mais également de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

- **Travaux d'assainissement comprenant la station de relevage**

Bruno Muzel, 1^{er} adjoint, rappelle les devis reçus pour les travaux d'assainissement adoptés en dépense d'investissement au budget assainissement 2024, à savoir :

- Pompe de relevage « Route de Machézal »
- Reprise de réseaux « Chemin de la Saudiat »
- Réseau défectueux « Route de Machézal » dans le pré de M. Alain Rochard
- Réseau eaux usées dans la cour de l'école

Le montant total TTC de ces travaux est évalué à 38 086,74 €.

Monsieur le Maire présente un état de rapprochement du budget assainissement faisant apparaître un besoin de financement de 35 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le financement des travaux d'investissement du réseau d'assainissement par un emprunt bancaire d'un montant de 35 000 € ;
- ✓ **DONNE POUVOIR** à M. le Maire de contacter les banques pour avoir des propositions de financement ;

- **Dénomination de la voie reliant l'Impasse Maison Neuve et la Rue Coquard**

M. le Maire rappelle :

- la délibération n° 15/12/17-010 du décembre 2017, approuvant la dénomination des voies, places et chemins publics.

- que la parcelle B538 est en cours de vente, l'accès aux constructions de cette parcelle se fera par la voie reliant l'Impasse Maison Neuve et la Rue Coquard.

-qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies publiques, chemins communaux et aux places publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le nom de la voie reliant l'impasse Maison Neuve et la Rue Coquard : « Allée des jardins » ;
- ✓ **CHARGE** M. le Maire de communiquer cette information à tous les services concernés.

- **Classement en voirie communale de la voie dénommée reliant Impasse Maison Neuve et Rue Coquard**

M. le Maire rappelle la délibération précédente n° 27062024-004, approuvant la dénomination de la voie reliant l'Impasse Maison Neuve et la Rue Coquard.

Cette nouvelle voie dénommé « **Allée des jardins** » permettra l'accès à de nouvelles constructions prévues sur la parcelle B538, M. le Maire propose de la classer en voirie communale pour une longueur de **75 mètres linéaires**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le classement de la voie « Allée des jardins » en voirie communale à caractère de rue ;
- ✓ **APPROUVE** le tableau de classement des voies communales comme suit :

| Voirie communale | | Voirie privée | |
|------------------|------------------|-----------------|----------------------|
| Chemins | 24 040 ml | Chemins privés | 969 ml |
| Rues | 1 582 ml | Autres | |
| Total | 25 622 ml | Place publiques | 1 290 m ² |

- ✓ **CHARGE** M. le Maire de communiquer le tableau mise à jour au Conseil Départemental de la Loire et au service des finances locales de la Préfecture de la Loire.

- **Discussions et décisions d'orientations concernant :**

- ✓ Projet de création d'une salle de restaurant au multiservices

M. le Maire présente l'esquisse du cabinet d'architecte Fabriques pour l'extension d'une salle de restaurant au multiservices, dans l'ancienne maison Desmollière.

Au vu de la variante 1 du plan du RDC, les membres du conseil municipal proposent les modifications suivantes :

- Conserver les toilettes existantes ;
- Agrandir les 2 fenêtres côté Sud-Ouest ;
- Demander confirmation qu'il y a bien 2 fenêtres dans les nouvelles toilettes

Après la présentation des 3 variantes de toiture, les membres du conseil municipaux décident de choisir la toiture à double pans.

Monsieur le Maire se charge de transmettre ces informations au cabinet d'architecte pour modifications.

Suite à ces remarques qui permettront de terminer le projet, plusieurs membres du conseil font part de leur doute sur l'utilité de cette opération. Aucun membre de l'assemblée conteste les remarques et réserves émises. En conséquence, la mission confiée à l'architecte étant limitée à l'étude du projet, dans l'immédiat ce programme sera mis en attente.

- ✓ Projet d'aménagement de la cour de l'école

Suite à l'évaluation de l'école par l'Académie, les acteurs du RPI : commune, enseignantes et parents... ont retenu ensemble des axes de projets de travail pour la rédaction du nouveau projet d'école du RPI.

M. le Maire et Gisèle Verne, adjointe aux affaires scolaires, présentent conjointement cette demande relayée par les enseignantes dans le cadre du projet d'école 2024-2025.

Un des points du projet consiste à développer l'éducation au développement durable, et notamment obtenir la labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de

Développement Durable). L'objectif serait de végétaliser la cour de l'école, créer des lieux à la fois éducatifs, ludiques et sécuritaires avec des espaces de jardinage, d'échanges et de jeux. Ces aménagements peuvent, entre autres, être financés par le montage NEFLE (Notre École Faisons-La Ensemble) avec un appui financier de la commune.

M. le Maire propose que les commissions « Affaires scolaires » et « Bâtiments » se réunissent pour étudier et travailler sur ce projet, ce processus qui éviterait l'intervention d'un bureau d'études est retenu par les membres du conseil municipal.

Gisèle Verne fait un retour sur le dernier conseil d'école du 25 juin :

- La prévision d'effectif 2024-2025 comptabilise 49 élèves, dont 37 à Chirassimont ;
- Certains élèves de TPS (Toutes Petites Sections) fréquenteront l'école la journée complète à partir de fin octobre. La commune de Machézal propose une solution concernant le bus du midi pour accueillir, à la cantine, les moins de 3 ans à partir de la rentrée de septembre 2024 ;
- Est évoqué la nécessité d'une MAM pour contrer la fuite des élèves vers d'autres écoles (en particulier vers Fourneaux). La seule assistante maternelle présente sur les 2 villages semble encore être intéressée par ce projet, elle sera contactée par l'équipe enseignante pour rediscuter du projet. Si la commune peut faciliter l'accueil matériel, elle ne peut cependant pas s'intégrer dans l'association, que les personnes intéressées doivent créer en accord avec le service de la PMI (Protection Maternelle Infantile) ;
- Organisation à la rentrée 2024 d'un café des parents avec un intervenant extérieur (gendarmerie ou infirmière) pour un temps de sensibilisation sur un thème éducatif important ;
- Les enseignantes de Chirassimont demandent la remise en état du bac à sable, avec un changement de la bâche et un apport de sable.
- L'enseignante de la classe maternelle souhaitait disposer d'un PC portable. Il lui a été remis récemment, il s'agit d'un ancien PC révisé et actualisé par la société AIDE n°PC 42, entreprise individuelle du village.
- Retour très positif des portes ouvertes organisées le samedi 24 mai matin avec un accueil de nombreuses familles de PS (Petites Sections) et le partage d'un moment convivial avec les familles ayant des enfants scolarisés au RPI.

✓ Projet pour le chauffage de deux logements bâtiment ancienne poste

Bruno Muzel, adjoint aux bâtiments, rappelle les 2 dossiers de demandes de subvention en cours pour le changement du système de chauffage pour deux logements situés dans le bâtiment de l'ancienne poste. Le changement du système de chauffage et les exigences de contrôle pour obtenir des subventions va nous obliger une modification de plusieurs radiateurs avec un risque sur l'isolation existante.

Pour toutes ces constatations et après échanges de vues, les membres du conseil municipal décident de conserver le système de chauffage actuel des deux logements concernés et de procéder au changement de la chaudière.

✓ Point sur les divers dossiers en cours

M. le Maire fait un point sur les travaux en cours :

- Installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'église : en attente du Consuel pour la mise en service du compteur de vente d'électricité ;
- Les travaux de maçonnerie sur le mur du chemin de chez Michat sont terminés ;
- M. Antoine Bruel a été convié en début de réunion d'adjoint ce mercredi 19 juin pour évoquer les échanges de terrain pour l'aménagement du chemin du cimetière, il reste

favorable à cette opération ;

- Des échanges verbaux ont eu lieu avec André Volle et Pascal Volle pour évoquer des permutations de propriétés et permettre l'accès à la parcelle D105 sur laquelle une habitation pourrait être restaurée ;
- Le changement des candélabres en LED est terminé sauf pour la Grand Cour et les projecteurs de l'église et la chapelle.

Bruno Muzel informe :

- Du devis pour l'aménagement de la salle de bibliothèque ;
- Le changement du sol de la salle d'évolution à l'école ne pourra pas se faire courant juillet, à voir pour les prochaines vacances scolaires.

- **Élections législatives :**

- ✓ **Organisation des permanences**

M. le Maire rappelle les scrutins des dimanches 30 juin et 7 juillet pour les élections législatives.

Le tableau des permanences de la tenue du bureau de vote est complété par les membres présents.

- **Questions diverses**

Le recrutement en cours d'un agent technique est difficile. Pour pallier à ce manque de personnel, l'entreprise LP Paysages va intervenir début juillet pour la taille des massifs de la place de l'église.

Une réunion de la commission bâtiment est fixé le mardi 23 juillet prochain à 20h30.

Dates des prochains conseils municipaux :

- Jeudi 25 juillet
- Jeudi 3 ou vendredi 4 octobre (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le secrétaire de séance
Jean-Marc FOURNIER

Le Maire
Jean-Paul JUSSELME